



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260610-DEL-26-06-10-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2026

Publication : 16/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 30

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 5

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-34

Objet : Dispositif citoyen - octroi de 4 bourses permis citoyen.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n° 2012-022 en date du 15 février 2012 portant création d'un permis citoyen en direction des véliziens de 18 à 25 ans,

VU sa délibération n° 2017-03-29/17 en date du 29 mars 2017 portant modification du règlement intérieur du dispositif « permis citoyen »,

VU sa délibération n° 2020-12-16/22 en date du 16 décembre 2020 portant modification du dispositif « Permis citoyen » - Approbation du règlement intérieur et de la convention type,

VU les demandes des candidats pour l'octroi de bourses permis citoyens, dont les noms figurent en annexe de la présente délibération,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique jeunesse, la Commune a adopté le dispositif « Permis citoyen », destiné à apporter une aide financière aux jeunes Véliziens qui souhaitent passer le permis de conduire en échange d'heures citoyennes durant des événements organisés par le Service jeunesse,

CONSIDÉRANT les demandes des candidats dont les noms figurent en annexe de la présente délibération pour l'octroi de bourses permis citoyens, afin de financer leurs formations de conduite,

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, réuni le 13 mai 2026, a retenu leurs dossiers,

ENTENDU l'exposé de M. Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).

ACCORDE une bourse de 500 € au premier candidat inscrit au permis B, dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

ACCORDE une bourse de 500 € à la seconde candidate inscrite au permis B, dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

Délibération n° DEL-26-06-10-34

Objet : Dispositif citoyen - octroi de 4 bourses permis citoyen.

ACCORDE une bourse de 430 € au troisième candidat inscrit à la conduite accompagnée, dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 30 heures citoyennes à restituer à la collectivité.


ACCORDE une bourse de 500 € à la quatrième candidate inscrite au permis B, dont le nom figure sur l'annexe jointe à la présente délibération, ayant sollicité une bourse dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures citoyennes à restituer à la collectivité.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires des aides, les conventions établies sur la base de la convention type, leurs éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tous actes y afférents.

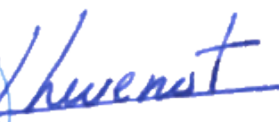
Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire